

3 -

RAPPORT DE PRÉSENTATION

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Présentation détaillée du budget principal de la Ville d'ORTHEZ

Les résultats du compte administratif du budget principal sont excédentaires ce qui est suffisamment exceptionnel pour être souligné.

Ils ne sont toutefois pas représentatifs de la réalité financière de cet exercice 2022 puisqu'il a été marqué par l'inflation et donc par une forte augmentation des charges à caractère général ainsi que des subventions aux budgets annexes, ces derniers étant soumis également à des tensions sur les prix et les approvisionnements. Les charges de personnel ont augmenté sous l'effet de la hausse du point d'indice. Les charges financières quant à elles sont en diminution du fait du désendettement de la commune.

Cette évolution des dépenses a été contrebalancée par la perception de recettes fiscales issues de la majoration des bases d'imposition et par des recettes exceptionnelles (SOEMH, boni ZAC Saint Sigismond, cessions).

Par ailleurs, la commune a pu contracter un emprunt de 500 k€ pour le financement des travaux du théâtre.

Au niveau comptable, l'année 2022 - avec les reports - se solde par un résultat de fonctionnement excédentaire de 832 618,86 € et par un résultat d'investissement excédentaire de 216 438,48 €, soit un résultat global de clôture de 1 049 057,34 € (- 86 133,27 € en 2021).

	Résultat de clôture 2021	Part affectée à l'investissement 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	- 1 414 829,19 €		1 631 267,87 €	216 438,48 €
Fonctionnement	1 328 696,12 €	1 328 696,12 €	832 618,86 €	832 618,86 €
Total	- 86 133,27 €	1 328 696,12 €	2 463 886,73 €	1 049 057,34 €

La situation financière de la commune s'est améliorée avec un résultat positif de clôture qui s'explique par des recettes exceptionnelles (ventes de terrains, clôture de l'opération SOEMH) et la réalisation d'un emprunt pour le financement des travaux de rénovation du théâtre Francis Planté.

La section de fonctionnement

1) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 12 922 707,45 €.

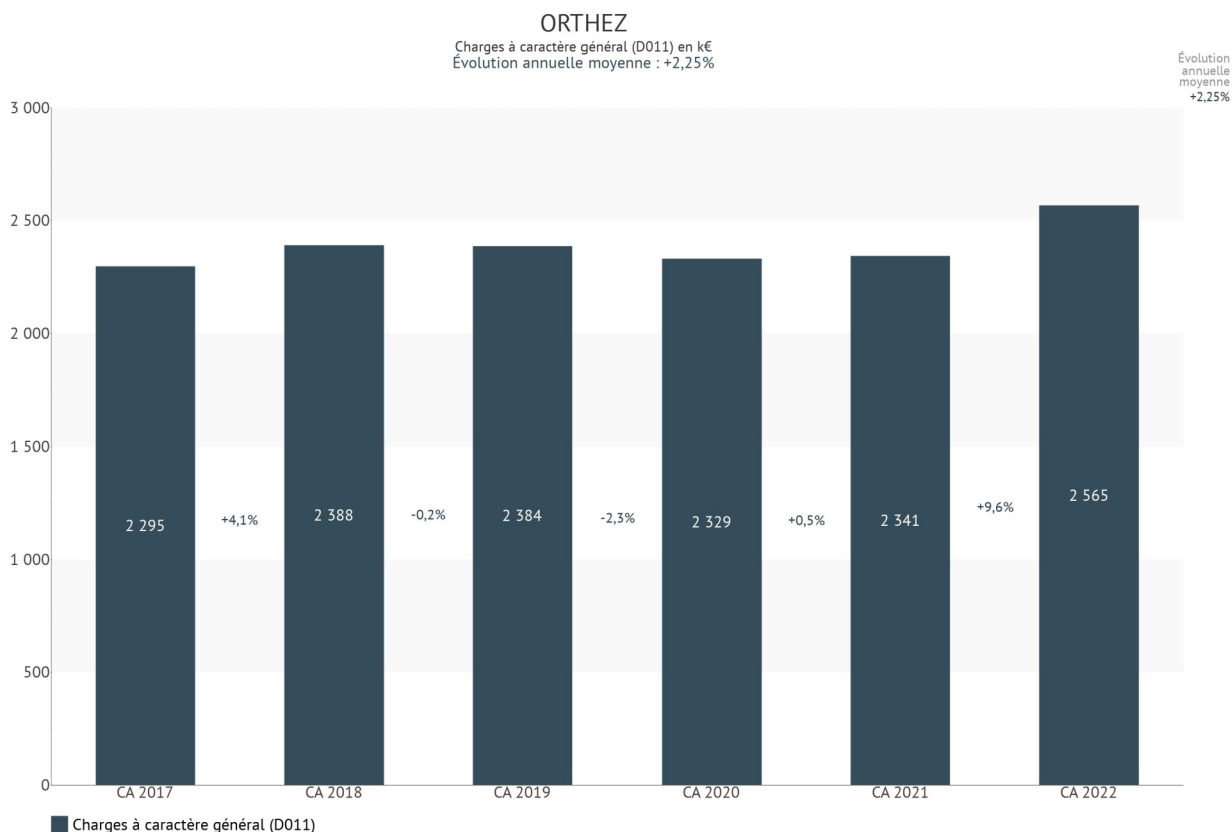
a. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre, qui s'élève à 2 561 911,01 € regroupe les achats stockés et non stockés (électricité, gaz, eau, fournitures et petits équipements...), les charges externes (loyers, assurance, entretien bâtiments, des terrains et du matériel, maintenance etc...), les services extérieurs (spectacles, prestataires divers etc...) et le versement d'impôts et taxes (SACEM, SPRE, impôts fonciers).

Il s'agit de dépenses, pour la plupart récurrentes, et nécessaires au bon fonctionnement des services communaux, soumises régulièrement au rythme des hausses des prix des produits (fournitures diverses, matières premières et énergies) ou des services (frais d'assurances, maintenance obligatoire et interventions des entreprises pour des réparations et entretien).

€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Charges à caractère général	2 294 694	2 388 336	2 384 334	2 328 634	2 340 660	2 564 911

En 2022, ce chapitre est en très nette augmentation car fortement impacté par la hausse des prix des fournitures et des services.



Ci-dessous, dans le détail des principales dépenses et la comparaison avec 6 années passées :

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Fournitures non stockables (D6061)	480 490,00 €	543 106,00 €	453 944,00 €	442 997,00 €	434 727,00 €	519 281,00 €
Fournitures non stockées (D6062)	43 380,00 €	38 404,00 €	43 036,00 €	35 380,00 €	31 675,00 €	36 655,00 €
Fournitures (D6063)	232 872,00 €	204 006,00 €	192 217,00 €	256 253,00 €	252 269,00 €	223 716,00 €
Redevances de crédit-bail (D612)	492 349,00 €	492 289,00 €	492 349,00 €	492 349,00 €	492 349,00 €	492 349,00 €
Locations (D613)	63 614,00 €	80 464,00 €	89 603,00 €	80 052,00 €	80 881,00 €	107 402,00 €
Entretien et réparations (D615)	372 337,00 €	389 349,00 €	360 755,00 €	369 009,00 €	371 173,00 €	368 881,00 €
Assurances (D616)	61 798,00 €	61 870,00 €	63 711,00 €	63 665,00 €	79 858,00 €	96 412,00 €
Divers (D618)	25 095,00 €	20 249,00 €	45 286,00 €	18 772,00 €	20 556,00 €	42 286,00 €
Publicité, publications, relations publiques (D623)	149 385,00 €	130 089,00 €	128 115,00 €	97 156,00 €	116 275,00 €	167 965,00 €
Autres impôts	106 207,00 €	107 493,00 €	111 588,00 €	110 609,00 €	105 443,00 €	106 067,00 €
...Autres D011	267 168,00 €	321 017,00 €	403 557,00 €	362 392,00 €	355 455,00 €	403 873,00 €

La maîtrise de ce chapitre de dépenses est aléatoire dans un contexte économique marqué par l'inflation.

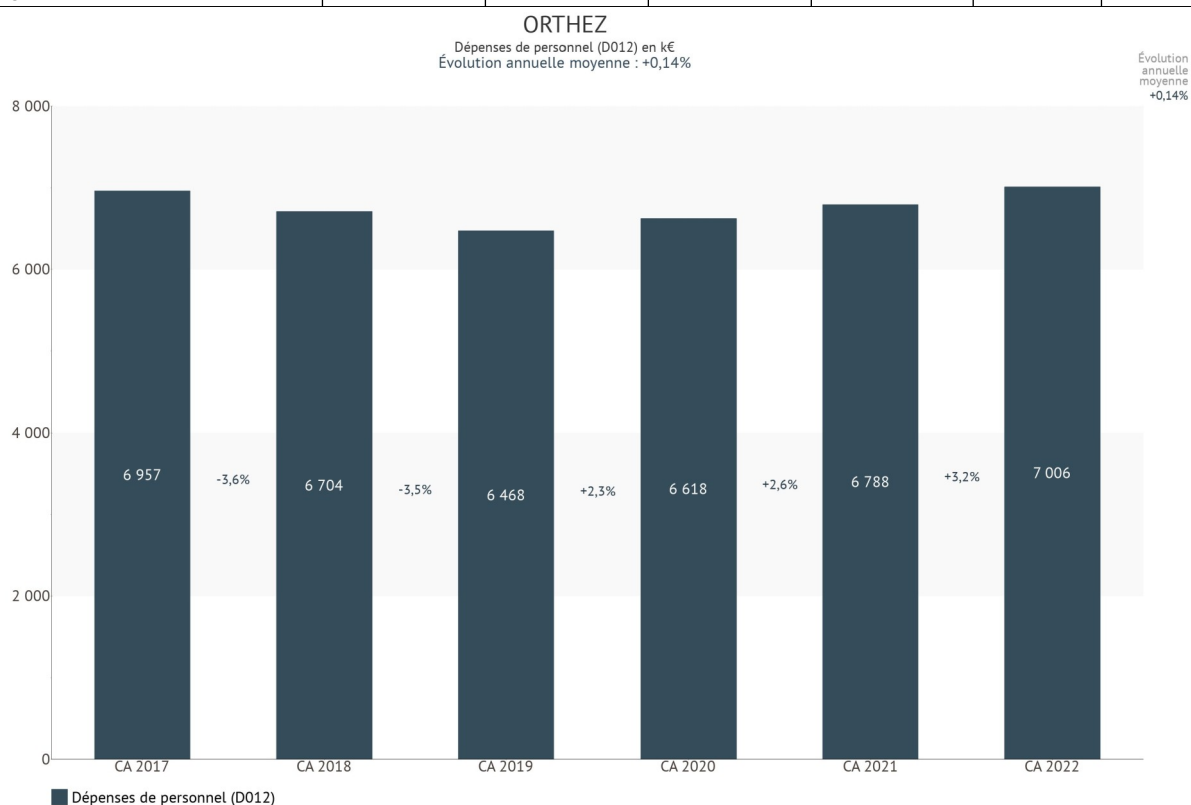
Une nouvelle réduction de ces charges au cours des prochaines années sera difficile car il existe un seuil où les dépenses sont incompressibles (frais fixes : fluides, assurances, entretiens divers, maintenance, fournitures etc...) pour une commune de 10 000 habitants qui possède un patrimoine immobilier très important et dont l'entretien obligatoire (mise aux normes / sécurité) impacte fortement les finances de la commune.

b. Les charges de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel s'élèvent à 7 006 408,55 € et représentent près de 58,30 % des dépenses réelles de fonctionnement (59,17 % en 2021) et 59,97 % des charges globales de fonctionnement (60,22 % moyenne de la strate - source préfecture données 2021).

Elles sont en hausse de 3,2 % par rapport à 2021 suite à la revalorisation du point d'indice en été 2022.

€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Charges de personnel	6 956 512	6 704 333	6 467 643	6 618 360	6 788 107	7 006 408



La maîtrise de ces charges est importante car elles représentent un fort pourcentage des dépenses totales. Des mesures de mutualisation sont régulièrement mises en œuvre mais là- aussi, à niveau de service public égal, il paraît difficile de réduire le montant des charges de personnel.

c. Les atténuations de produits (chapitre 014)

Il s'agit du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC) auquel la commune contribue et qui est réparti chaque année selon des critères fixés par la CCLO.

Ce chapitre comptable est en baisse en 2022, suite à la mise en œuvre du pacte de solidarité financière au sein de l'intercommunalité.

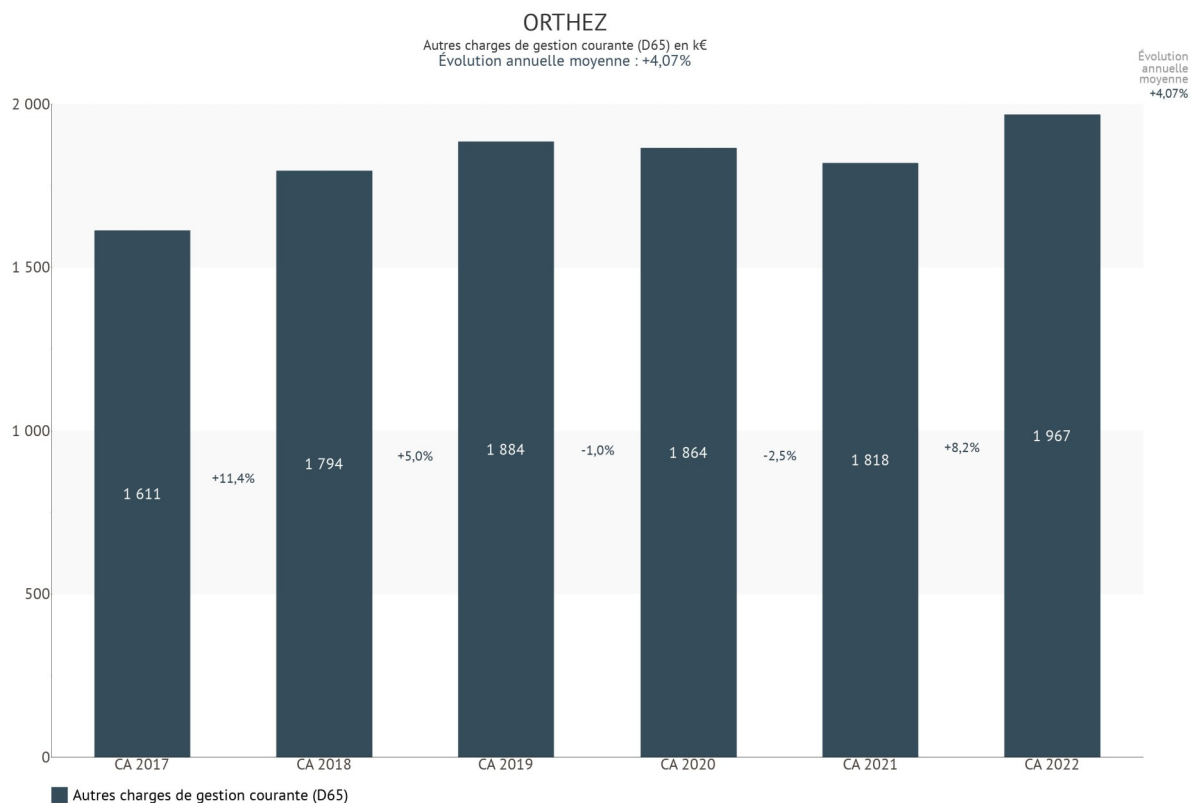
	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Atténuation de produit (D014)	147 903,00 €	188 904,00 €	164 945,00 €	66 417,00 €	167 272,00 €	106 657 €

d. Les charges de gestion courante (chapitre 65)

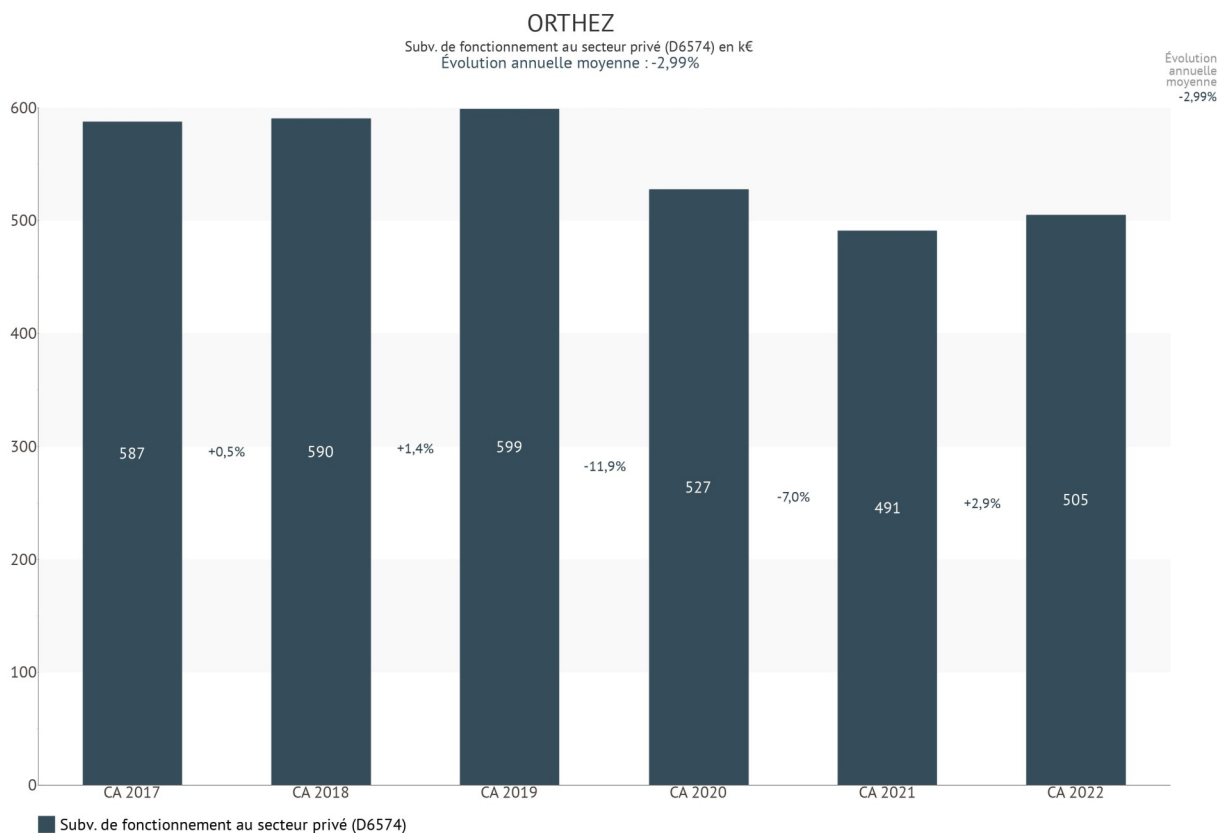
Ce chapitre regroupe les indemnités versées aux élus, les participations et contingents obligatoires, les subventions d'équilibre à destination des budgets annexes de la commune ainsi que les subventions versées aux organismes de droit privé et public (associations et organismes divers).

Le montant de ce chapitre s'élève à 1 966 691,02 €.

€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Autres charges de gestion courante	1 611 336	1 794 327	1 883 720	1 864 261	1 818 041	1 966 691



Concernant les subventions aux associations (6574), 504 586 € ont été versés en 2022 aux associations (490 598,25 € en 2021).



La fluctuation de ce chapitre 65 est principalement liée à la revalorisation de certaines participations obligatoires et à l'ajustement des subventions d'équilibre aux budgets annexes.

Subventions d'équilibre des budgets annexes	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Sainte-Suzanne	56 750	72 000	74 100	83 050	75 700	90 000
Fêtes	175 000	145 000	152 500	3 308	0	160 000
Restaurant	342 852	400 000	440 000	535 000	605 000	575 000
Location	0	0	0	0	0	0
Camping	13 200	1 850	4 200	3 200	0	0
Transport	5 000	15 000	10 000	12 000	7 000	12 000

Pour le cas particulier du CCAS, celui-ci est soumis à de fortes tensions au niveau de sa trésorerie et la subvention versée est essentiellement affectée à la couverture des frais de personnel.

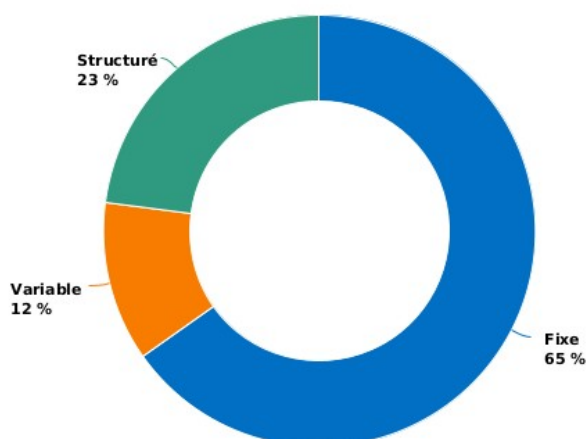
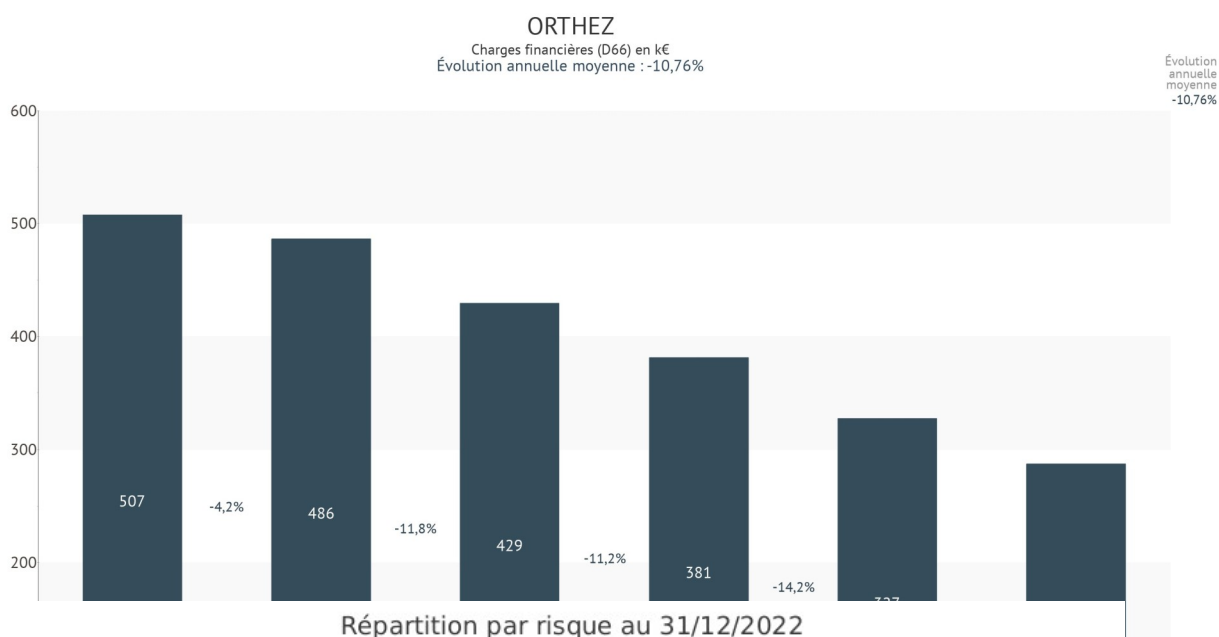
Cependant, la baisse du volume des heures d'interventions du SAD décidée par le Conseil d'administration du CCAS, a permis de diminuer depuis 2 exercices le montant de la subvention versée par le budget communal.

subventions d'équilibre	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
CCAS	298 750	375 000	420 000	540 000	470 000	460 000

e. Les charges financières (chapitre 66)

Le montant des charges financières (intérêts emprunts, frais ligne de trésorerie, ICNE) s'élève à 287 204,83 € soit une forte diminution depuis 2020 liée au désendettement de la commune.

€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Intérêts	507 407	486 221	429 091	380 914	326 888	287 205



La structu
(classifica

onduite »

Date	Total	Taux fixe		Euribor 3m		Livret A	
		CRD	%	CRD	%	CRD	%
31/12/2022	7 668 775 €	4 998 444 €	65,18 %	2 256 978 €	29,43 %	413 353 €	5,39%

f. Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Ce chapitre s'établit à 72 575,60 €, une année exceptionnelle suite à des régularisations d'opérations qui concernent principalement :

- des remboursements d'activités (spectacle, école de musique etc.),
- des remboursements de recettes encaissées par erreur sur le budget principal (activités syndicales personnel régie eau et assainissement),
- un remboursement de trop perçu subvention FISAC - aide au commerce.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Charges exceptionnelles	6 260 €	21 197 €	9 979 €	46 028 €	16 302 €	72 575 €

g. Les provisions pour charges (chapitre 68)

Ce chapitre s'établit à 14 032,71 €, il s'agit d'une dotation aux provisions pour créances non recouvrées.

h. Opérations d'ordres

Ce chapitre s'établit à 904 226,73 €, il s'agit des amortissements des immobilisations et de la comptabilisation des opérations de cessions d'actifs (valeur comptable des biens cédés).

2) Les recettes de fonctionnement

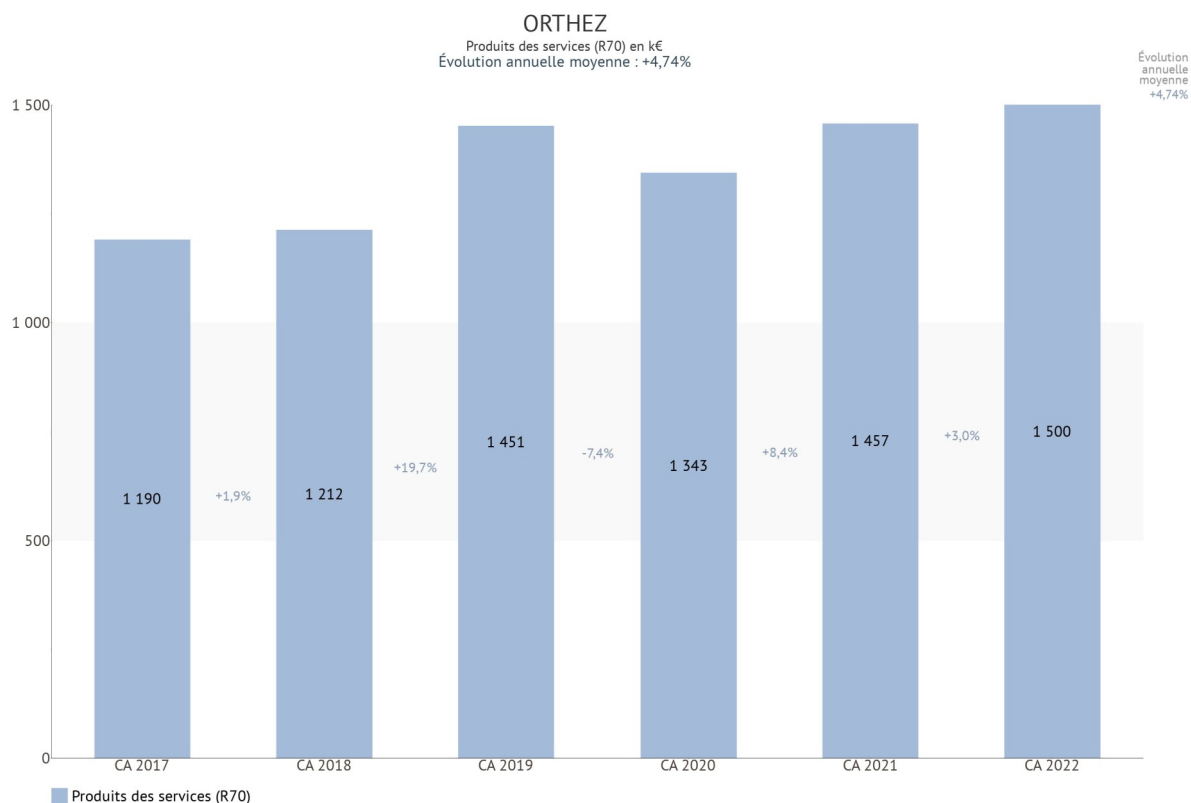
Les recettes de fonctionnement pour l'exercice 2022 s'élèvent à 13 755 326,31 €.

a. Produits des services, du domaine et divers (chapitre 70)

Ce chapitre comprend les redevances, droits et produits perçus par les régies (théâtre Planté, piscine, spectacles, garderies scolaires, locations) et les remboursements des frais de personnel du budget principal de la ville rattachés aux budgets annexes (restauration, CCAS, transports, fêtes, eau et assainissement).

L'ensemble des recettes s'élève à 1 499 994,96 € en 2022 en augmentation par rapport à 2021 du fait de la fin de la crise sanitaire.

€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produits des services	1 189 649	1 212 067	1 451 208	1 343 168	1 456 525	1 499 995



Ci-dessous un tableau des principales recettes du chapitre 70.

A noter en 2022, une diminution des recettes à caractère culturel, liée à la fermeture du théâtre et une augmentation des recettes à caractère sportif liée à la réouverture de la piscine.

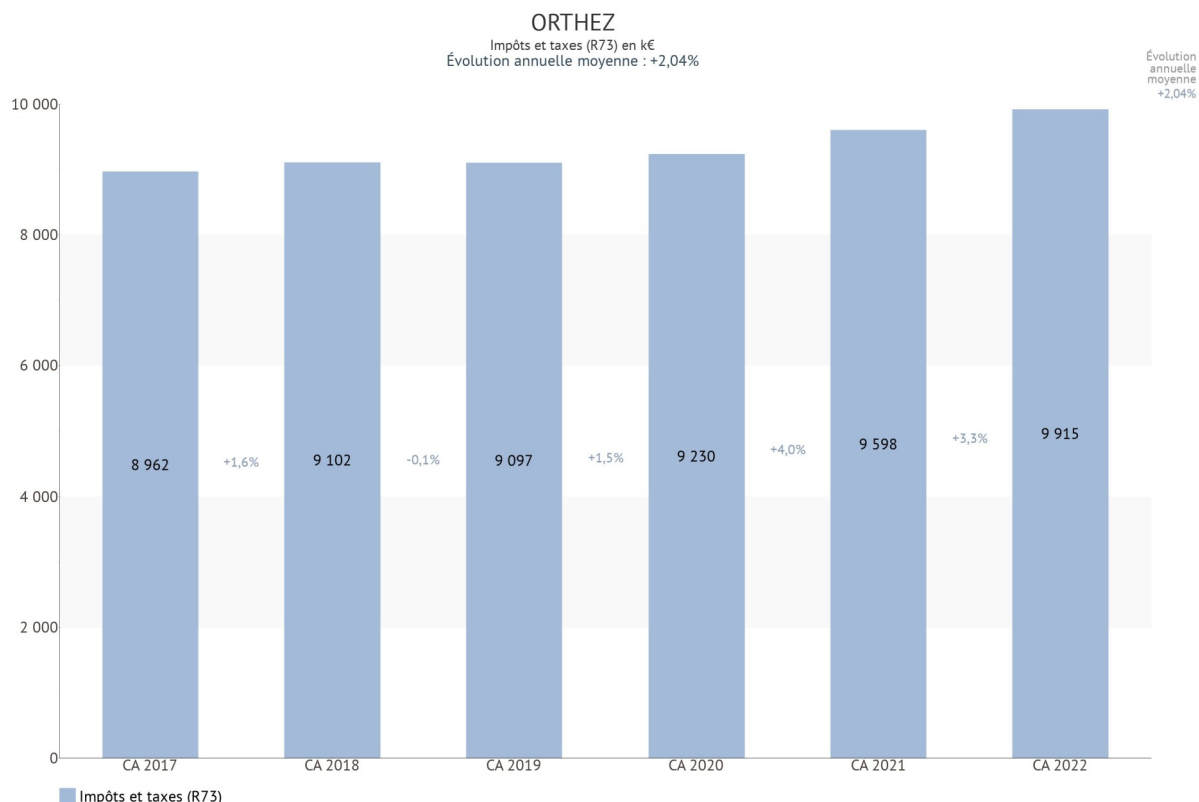
	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Recettes d'utilisation du domaine (R703)	14 796,00 €	30 237,00 €	145 065,00 €	97 141,00 €	132 625,00 €	127 130,00 €
Redevances services culturels (R7062)	104 567,00 €	95 071,00 €	139 243,00 €	125 266,00 €	118 549,00 €	105 302,00 €
Produits à caractère sportif (R70 631)	118 533,00 €	126 705,00 €	126 734,00 €	67 433,00 €	78 188,00 €	114 604,00 €
Produits à caractère de loisirs (R70 632)	6 790,00 €	3 552,00 €	3 894,00 €	56 056,00 €	75 386,00 €	94 694,00 €
Redevances et droits serv périscolaires (R7067)	31 217,00 €	34 201,00 €	36 501,00 €	36 552,00 €	28 412,00 €	15 005,00 €
Mise à dispo. personnel budgets annexes (R70 841)	861 375,00 €	846 523,00 €	815 664,00 €	782 403,00 €	831 367,00 €	840 088,00 €
Remboursement de frais (R7087)	50 903,00 €	71 558,00 €	182 567,00 €	178 004,00 €	189 485,00 €	197 421,00 €
Remboursement par le C.C.A.S. (R70873)	- €	- €	75 184,00 €	69 873,00 €	70 900,00 €	79 396,00 €
Remboursements par budgets	47 835,00 €	71 558,00 €	107 238,00 €	108 132,00 €	118 585,00 €	118 025,00 €

b. Impôts et taxes (chapitre 73)

Ce chapitre regroupe les produits des impôts locaux (article 7311) (taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxe foncière sur bâti et non bâti), la dotation d'attribution de compensation versée par la Communauté de communes (article 73211), les taxes sur l'électricité (article 7351) et différents droits perçus par la collectivité (droits de voirie, de places, taxes sur les emplacements publicitaires, droits de mutation etc...).

Le montant de ce chapitre s'élève à 9 914 724,74 € en 2022 et sa principale composante concerne la détermination du produit fiscal.

€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Impôts et taxes	8 962 195	9 102 213	9 096 613	9 230 155	9 597 795	9 914 724



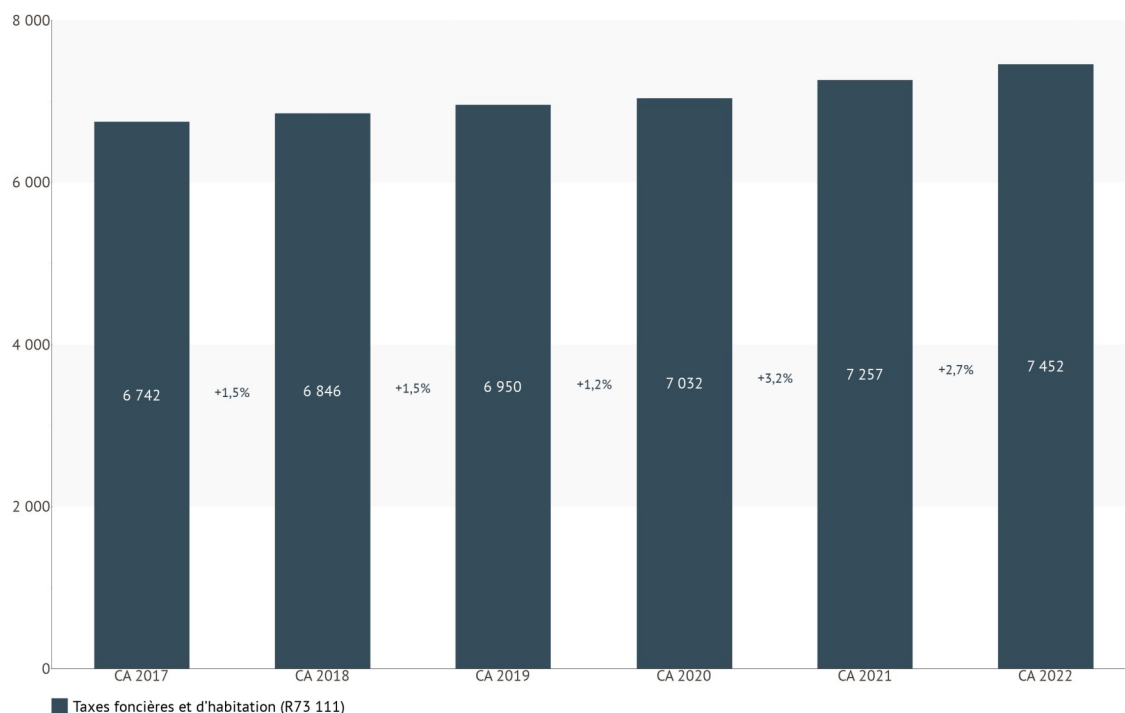
Pour information, le produit des impôts locaux, base données 2021, est évalué à 653 € par habitant pour une moyenne des communes de la même strate de 576 € par habitant.

Le produit des impôts locaux augmente du fait de l'évolution des bases d'imposition et non d'une volonté d'augmenter la pression fiscale.

ORTHEZ

Taxes foncières et d'habitation (R73 111) en k€
Évolution annuelle moyenne : +2,02%

Évolution
annuelle
moyenne
+2,02%



Autre recette issue de la fiscalité indirecte, le montant des attributions de compensation de la CCLO qui s'établit à 1 461 744 €.

€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Attribution CCLO	1 362 036	1 366 434	1 376 862	1 376 862	1 376 862	1 461 744

Ci-joint un tableau des autres recettes composantes du chapitre 73 en 2022.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
FNGIR (R73221)	38 612,00 €	38 571,00 €	38 601,00 €	38 601,00 €	38 601,00 €	44 516,00 €
Droits de place (R7336)	38 920,00 €	34 344,00 €	37 853,00 €	22 695,00 €	36 398,00 €	32 839,00 €
Autres taxes (R7338)	23 626,00 €	32 644,00 €	31 443,00 €	20 926,00 €	35 285,00 €	37 967,00 €
Taxe électricité (R7351)	236 753,00 €	237 933,00 €	230 889,00 €	225 053,00 €	245 070,00 €	251 999,00 €
TLPE (R7368)	60 995,00 €	37 712,00 €	77 568,00 €	82 139,00 €	27 000,00 €	84 181,00 €
Taxe additionnelle droits de mutation (R7381)	315 141,00 €	387 402,00 €	342 726,00 €	426 797,00 €	548 620,00 €	545 828,00 €

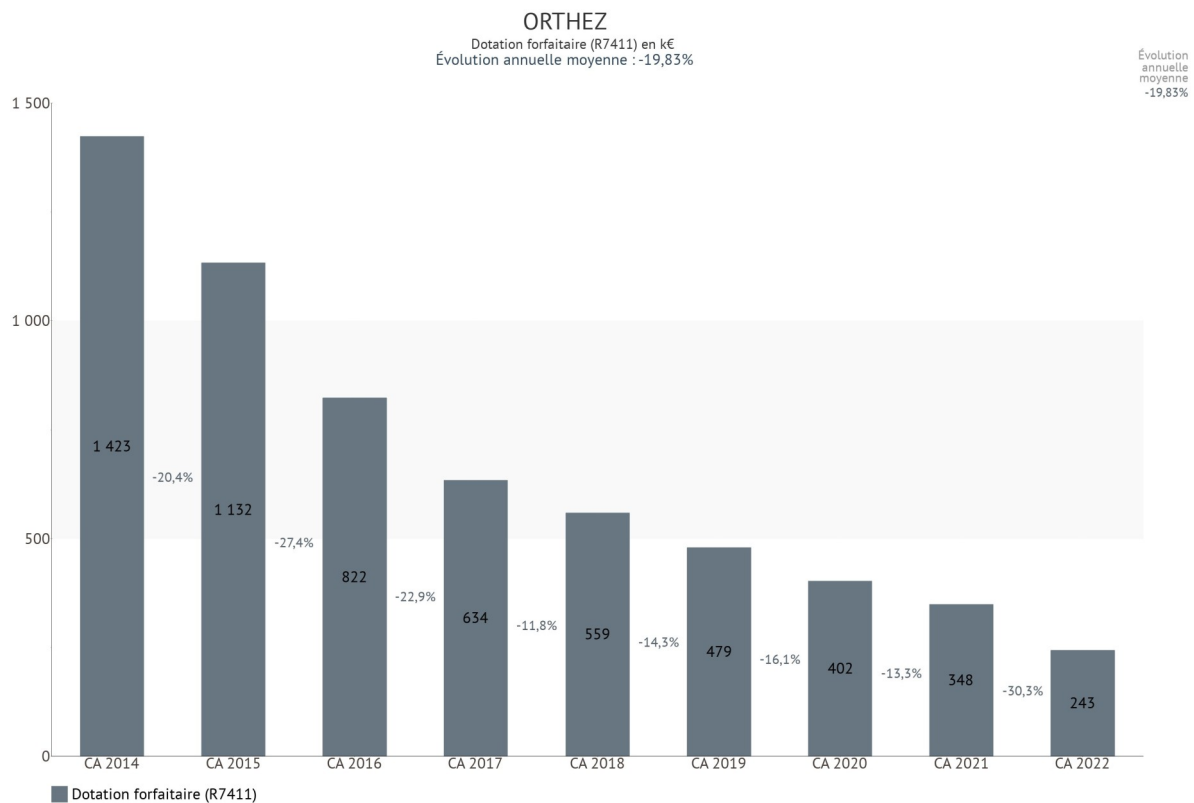
A noter les régularisations sur la TLPE de certaines enseignes et le montant important des droits d'enregistrements lié aux nombreuses transactions immobilières sur ORTHEZ.

c. Dotations, subventions et participations (chapitre 74)

Le montant des recettes en dotations, subventions et participations s'élève à 667 750,73 € et comprend essentiellement la dotation de fonctionnement, les compensations fiscales versées par l'État et les diverses subventions reçues par la commune par des organismes extérieurs : Conseil Départemental, Conseil Régional (culture), communes et CAF (Espaces jeunes, centre de loisirs, garderie et animation péri-scolaire).

€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dotations et participations	1 223 140	1 034 054	1 088 382	964 067	773 132	667 750

Plus particulièrement s'agissant de la DGF, il est constaté une baisse spectaculaire en 9 années.



Concernant les aides du Conseil Départemental 64, des évolutions contrastées conséquences des transferts de compétences ou de la réforme des aides du CD 64 (école de musique, action culturelle, établissements sportifs) avec un désengagement financier envers les communes de plus de 5 000 habitants.

€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dotation département 64	139 967	51 386	27 223	119 708	61 218	20 800	37 872	19 702	18 508	20 660

Concernant les aides de la Région Aquitaine, pour la première année, la commune bénéficie d'une participation de la région pour l'utilisation des installations sportives communales situées dans les lycées (48 948 € régularisation 2021 et avance 2022).

Ci-dessous un tableau des autres recettes significatives composantes du chapitre 74 en 2022 :

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
FCTVA (R744)	- €	5 271,00 €	8 470,00 €	5 797,00 €	3 439,00 €	5 857,00 €
État (R7471)	38 155,00 €	29 853,00 €	1 703,00 €	11 877,00 €	15 788,00 €	6 932,00 €
Région (R7472)	5 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	2 100,00 €	- €	48 948,00 €
Communes (R7474)	16 970,00 €	25 190,00 €	25 060,00 €	25 510,00 €	27 521,00 €	23 046,00 €
Compensations TP (R74 831)	29 048,00 €	20 302,00 €	12 936,00 €	9 205,00 €	8 438,00 €	9 205,00 €

Compensation Exo TF (R74 834)	13 439,00 €	13 077,00 €	12 713,00 €	12 662,00 €	162 803,00 €	167 942,00 €
Compensation Exo TH (R74 835)	216 396,00 €	235 247,00 €	256 645,00 €	275 554,00 €	- €	
Dotation titres sécurisés (R7485)	5 030,00 €	8 580,00 €	12 130,00 €	12 130,00 €	12 130,00 €	14 630,00 €
Autres organismes CAF (R7478)	202 132,00 €	112 002,00 €	235 238,00 €	185 609,00 €	176 248,00 €	124 167,00 €

d. Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ce chapitre comprend l'ensemble des recettes liées aux produits de locations de salles et de bâtiments (particuliers et commerces des halles) et de gestion courante (remboursement divers, taxe OM par la gendarmerie etc...).

Il s'établit à 793 923,73 € en 2022 dont essentiellement la location et les remboursements de charges de la caserne de gendarmerie pour un montant de 640 318,68 €.

€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Autres produits de gestion courante	766 041	753 961	805 489	780 156	801 262	793 923

e. Autres produits financiers (chapitre 76)

Le chapitre s'établit à 44 240,07 € en 2022 dont un complément des dividendes de la vente pour un montant de 44 171,25 € des actions de la SOEMH.

f. Produits exceptionnels (chapitre 77)

Les recettes à caractère exceptionnel s'élèvent à 767 321,17 € et concernent des produits de cession (bâtiment des services techniques / extension maison retraite Jeanne d'Albret, clôture cession SOEMH), des remboursements sur opérations particulières (mandats annulés sur exercices antérieurs, des avoirs sur factures) et la récupération du boni lié à l'opération immobilière de la ZAC St Sigismond).

g. Atténuation de charges (chapitre 013)

Ce chapitre constate les remboursements sur rémunération du personnel (activités syndicales, indemnités journalières, emplois aidés) et sur charges perçues par la collectivité.

Il est en hausse en 2022 (66 740,91 €) suite à la compensation financière par l'État du versement de l'indemnité inflation par l'URSSAF.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Atténuation de charges (R013)	31 043,00 €	30 162,00 €	31 222,00 €	30 125,00 €	43 974,00 €	66 740,00 €

h. Opérations d'ordres

Ce chapitre s'établit à 630 €, il s'agit de l'amortissement d'une subvention reçue lors de l'acquisition de véhicules par les services (bonus écologique).

Soit pour la section de fonctionnement un solde excédentaire de 832 618,86 €.

Ci dessous, une vision synthétique de l'historique des masses budgétaires réelles et de l'épargne pour la section de fonctionnement (données retraitées).

Pour rappel, l'épargne de gestion est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette (la part des cession de biens est retirée car il s'agit de recettes exceptionnelles).

L'épargne brute est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement avec les intérêts de la dette et représente le socle de la richesse financière.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Épargne de gestion	1 162 000,00 €	1 057 000,00 €	1 572 000,00 €	1 470 000,00 €	1 559 000,00 €	1 299 000,00 €

Épargne brute 736 000,00 € 693 000,00 € 1 767 000,00 € 1 075 000,00 € 1 692 000,00 € 1 235 000,00 €
dont frais financiers.

La section d'investissement

1) Les dépenses

LES OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT

Les dépenses liées aux opérations d'équipements s'établissent à 747 986,29 €.

Les principales dépenses d'équipement mandatées concernent des opérations votées au BP 2022 avec les RAR 2021 et réglées sur l'année :

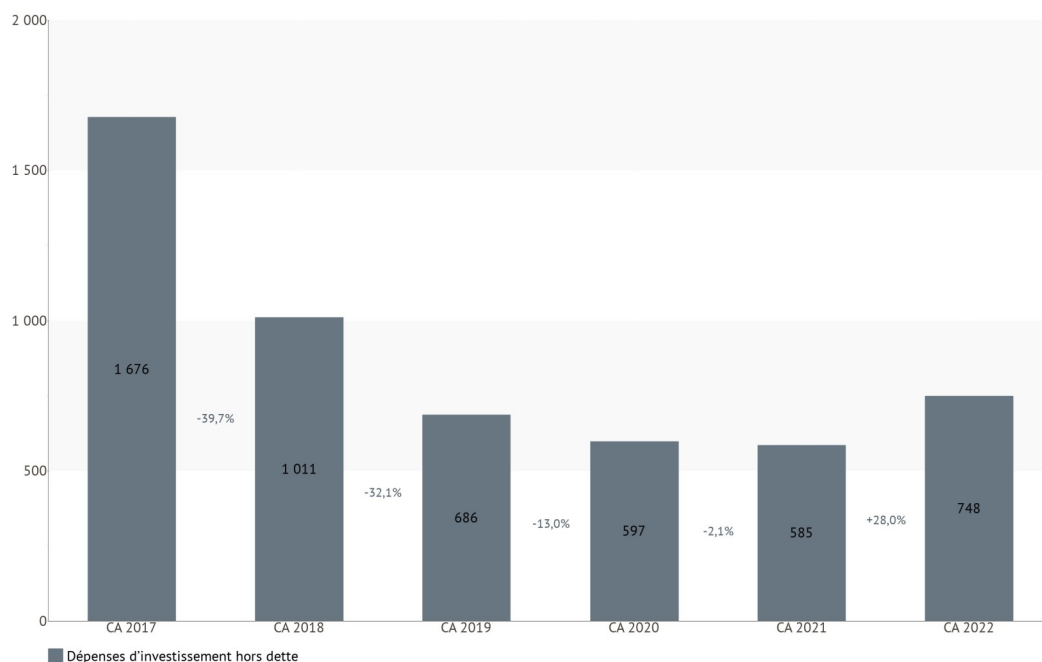
n° 15 – Mobiliers, matériels et petits équipements.....	53 470,80 €
n° 17 – Bâtiments scolaires.....	192 901,87 €
n° 18 – Équipements sportifs.....	42 687,26 €
n° 20 – Théâtre Francis Planté.....	293 515,12 €
n° 24 – Patrimoine monuments.....	11 316,00 €
n° 26 – Bâtiments communaux.....	88 891,27 €
n° 27 – Logiciels informatique et bureautique.....	41 257,22 €
n° 28 – Cinéma.....	3 720,85 €
n° 30 – Véhicule/matériel de transport	32 040,00 €
n° 32 - Aménagement urbain / affaires foncières.....	15 745,50 €
Total des opérations de dépenses d'équipement 2022.....	747 986,29 €

Depuis 2019, le montant des investissements (travaux équipements matériels et autres) reste stable et supportable financièrement par la commune.

ORTHEZ

Dépenses d'investissement hors dette en k€
Évolution annuelle moyenne : -14,89%

Évolution
annuelle
moyenne
-14,89%



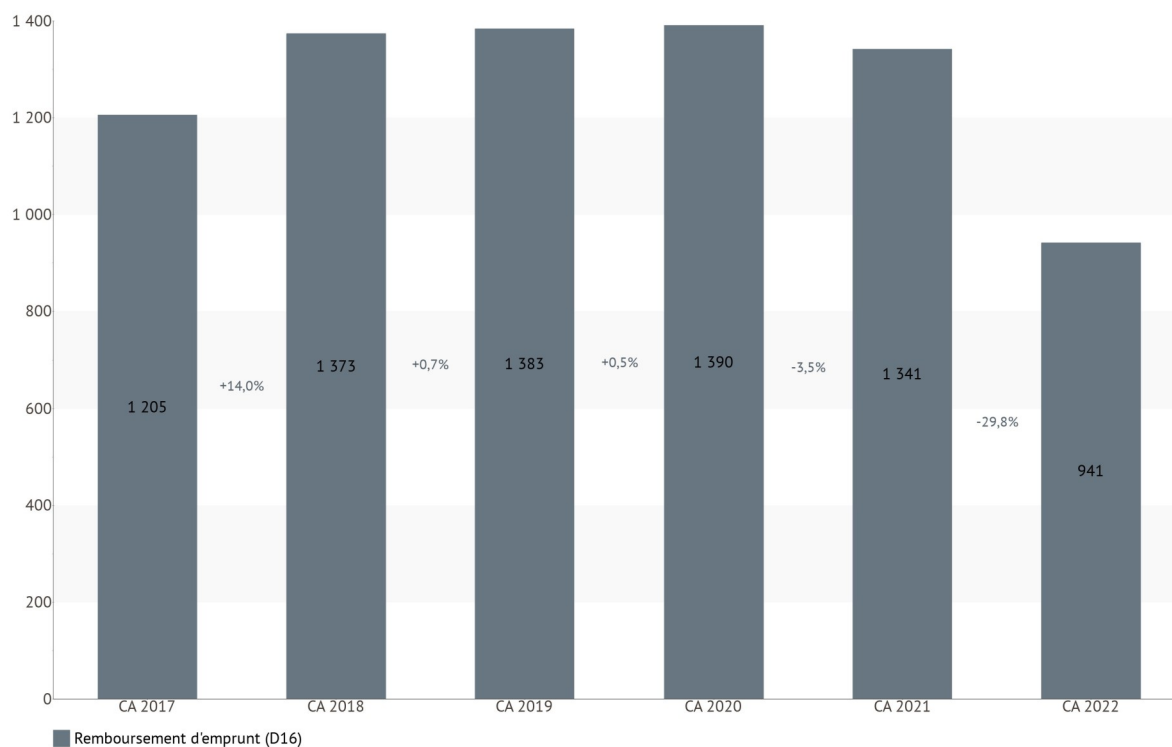
LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Dépenses liées aux opérations financières avec le remboursement en capital de la dette pour un montant de 940 752,03 € (1 340 917,72 € en 2021) qui est en diminution de 30 % du fait de la fin du remboursement de certains emprunts en 2021.

ORTHEZ

Remboursement d'emprunt (D16) en k€
Évolution annuelle moyenne : -4,83%

Évolution
annuelle
moyenne
-4,83%



LES OPÉRATIONS D'ORDRES ET PATRIMONIALES

Ce chapitre s'établit à 630 €, il s'agit de l'amortissement d'une subvention reçue lors de l'acquisition de véhicules par les services (bonus écologique) ainsi que des intégrations de frais d'études dans les opérations définitives (hôtel de ville et arènes).

Total des dépenses réelles d'investissement (hors restes à réaliser)	1 716 094,32 €
---	-----------------------

Ci dessous, l'ensemble des engagements hors AP/CP

Restes à réaliser engagements de dépenses sur 2022 reportés sur 2023 :

n° 15 - Mobiliers, matériels et petits équipements.....	9 503,52 €
n° 17 - Bâtiments scolaires.....	12 796,27 €
n° 18 - Équipements sportifs.....	9 751,51 €
n° 19 - Équipements centre ville.....	42 924,00 €
n° 24 - Patrimoine monuments.....	12 540,19 €
n° 26 - Bâtiments communaux.....	37 252,00 €
n° 27 - Logiciels informatique et bureautique.....	61 984,53 €
n° 32 - Aménagement urbain / affaires foncière.....	6 560,49 €

Total RAR 2022 : 193 312,51 €

2) Les recettes

LES DIVERSES RECETTES

Dotations (Ch.10) : 1 506 043 €

taxe d'aménagement.....	114 373,88 €
FCTVA.....	62 973,00 €
excédents capitalisés (art. 1068)	1 328 696,12 €

Subventions (Ch.13) : 410 866,46 €

Etat – aide bibliothèque	9 244,24 €
CCLO – école chaussée de Dax.....	16 062,20 €
Etat – aide informatique écoles	18 384,84 €
Etat – amendes de police	43 622,00 €
Etat – DSIL – école chaussée de Dax, Moutète,salle Planté.....	259 258,30 €
Département 64 - salle Planté	64 294,88 €

Emprunts (Ch.16) : 500 000 €

Emprunt – Opération réhabilitation salle Planté.....	500 000,00 €
--	--------------

LES OPÉRATIONS D'ORDRES

Ce chapitre s'établit à 904 226,73 €, il s'agit des amortissements des immobilisations et de la comptabilisation des opérations de cessions d'actifs (valeur comptable des biens cédés) et des intégrations de frais d'études.

Total des recettes réelles d'investissement (hors restes à réaliser)	930 452,73 €
---	---------------------

Restes à réaliser engagements de recettes sur 2022 reportés sur 2023 :

n° 27 – Subvention logiciels informatique et bureautique.....	4 800,00 €
---	------------

TOTAL RAR 2022 : 4 800,00 €

Soit pour la section d'investissement - hors report - un solde pour 2022 excédentaire de 1 631 267,87 € - avec le report déficitaire 2021 de -1 414 829,39 €, un résultat excédentaire de 216 438,48 €.

L'épargne nette qui intègre le remboursement annuel du capital de la dette contractée permet de mesurer l'équilibre annuel.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Épargne nette	-468 422,00 €	-679 761,00 €	384 004,00 €	-314 720,00 €	352 463,00 €	294 658,00 €

L'épargne nette de la commune est positive pour la deuxième année autour de 300 000 € grâce à la recette exceptionnelle du boni de l'opération ZAC St Sigismond et la diminution du remboursement du capital de la dette.

Mais cette amélioration de la situation financière reste précaire car surtout tributaire d'opérations exceptionnelles.

Présentation des budgets annexes de la Ville d'Orthez/Sainte-Suzanne

CA 2022 DE LA RESTAURATION

La section de fonctionnement

1) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de l'exercice - hors reports antérieurs - s'élèvent à 1 404 508,60 €.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Charges à caractère général (D011)	562 505,00 €	527 473,00 €	540 309,00 €	499 154,00 €	579 266,00 €	596 573,00 €
Dépenses de personnel (D012)	799 378,00 €	786 405,00 €	757 623,00 €	774 683,00 €	820 664,00 €	779 267,00 €
Autres charges de gestion courante (D65)	35 413,00 €	43 839,00 €	43 324,00 €	38 185,00 €	19 446,00 €	2 135,00 €
D66 frais financiers	11 478,00 €	13 704,00 €	8 067,00 €	7 171,00 €	30 243,00 €	3 262,00 €
Opérations d'ordres	12 738,00 €	14 833,00 €	15 885,00 €	15 743,00 €	13 527,00 €	23 272,00 €
	1 421 512,00 €	1 386 254,00 €	1 365 208,00 €	1 334 936,00 €	1 463 146,00 €	1 404 509,00 €

Elles sont en légère diminution du fait de la baisse des charges de personnel entre 2021 et 2022 (diminution des remplacements des arrêts maladie).

Pour autant, les charges à caractère général ont augmenté sous l'effet principalement des hausses de prix dans l'alimentaire. La perte du client ADAPEI en septembre aurait dû entraîner une diminution des dépenses alimentaires mais a contrario, l'inflation a impacté à la hausse ces dépenses. Cela s'explique par les hausses successives de prix imposés par les fournisseurs qui s'explique en partie par la pénurie de certains aliments mais également pas des effets de spéculation. Par ailleurs, les fournisseurs, face à des ruptures d'approvisionnements, imposent des produits de substitution à des prix souvent supérieurs à ceux prévus dans le marché de denrées alimentaires de la commune.

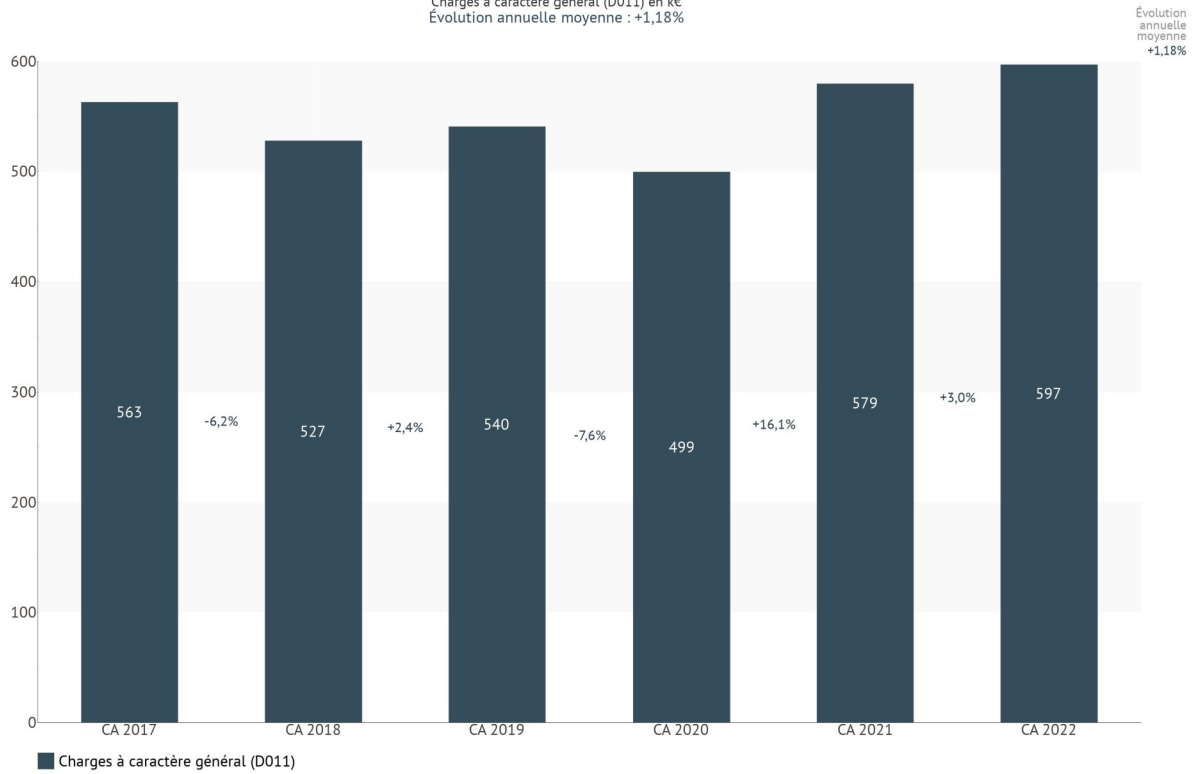
Ci dessous les principales composantes des charges de gestion courante sont les suivantes :

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Eau (D60 611)	8 382,00 €	4 323,00 €	4 210,00 €	3 752,00 €	4 158,00 €	3 677,00 €
Energie électricité (D60)	55 110,00 €	63 274,00 €	49 407,00 €	50 996,00 €	55 711,00 €	57 548,00 €

612)						
Alimentation (D60 623)	427 291,00 €	394 616,00 €	404 581,00 €	360 449,00 €	415 488,00 €	436 996,00 €
Fournitures d'entretien (D60631)	12 814,00 €	9 072,00 €	13 868,00 €	10 302,00 €	25 325,00 €	20 746,00 €
Fournitures de petit équipement (D60632)	5 035,00 €	7 937,00 €	3 434,00 €	5 465,00 €	6 204,00 €	5 895,00 €
Location mobilière (D6135)	18 369,00 €	17 655,00 €	18 444,00 €	17 685,00 €	16 719,00 €	17 311,00 €
...Autres D011	35 504,00 €	30 596,00 €	46 365,00 €	50 505,00 €	55 661,00 €	54 400,00 €

RESTAURATION MUNICIPALE ORTHEZ

Charges à caractère général (D011) en k€
Évolution annuelle moyenne : +1,18%



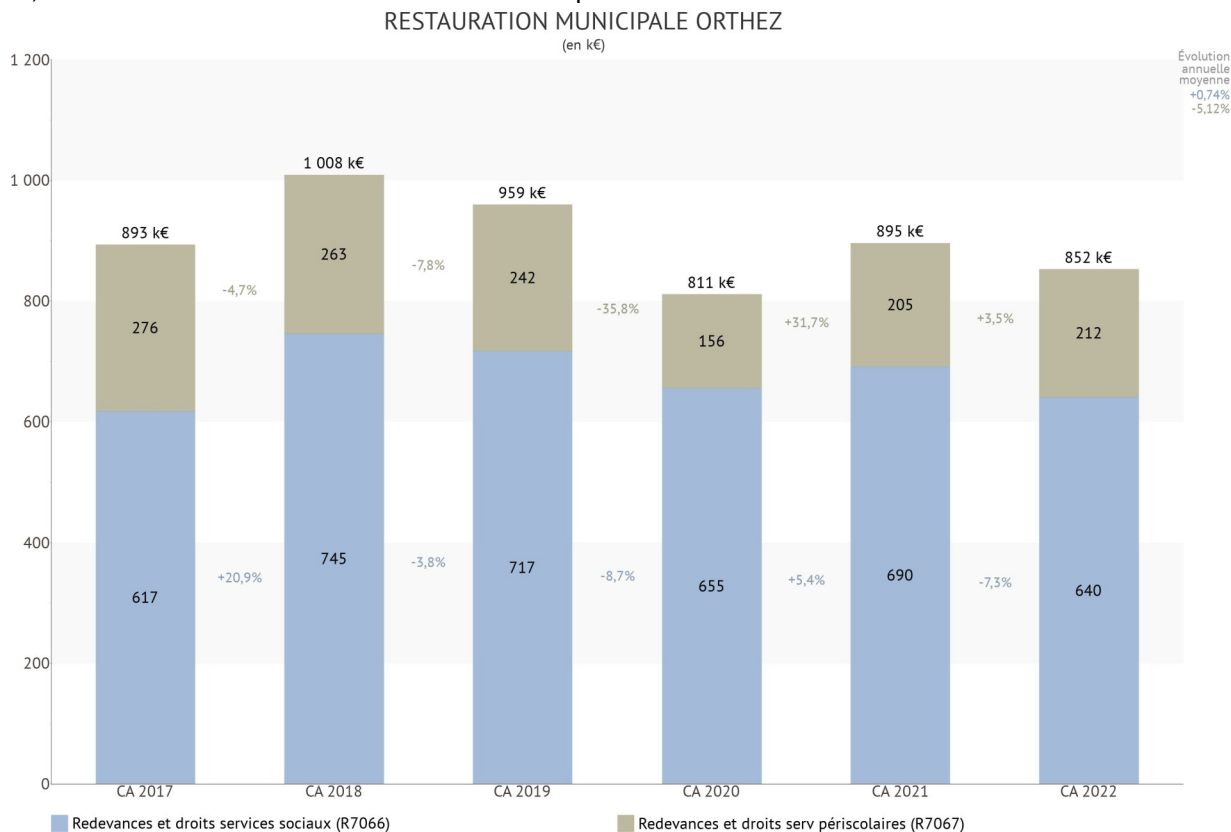
2) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de l'exercice s'élèvent à 1 427 375,07 €.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Produits services de la restauration (R70)	956 130,00 €	1 098 827,00 €	1 032 375,00 €	853 332,00 €	906 745,00 €	852 121,00 €
Dotations et participations (R74)	- €	- €	- €	- €	605 000,00 €	575 000,00 €
Autres produits (R75)	347 373,00 €	403 337,00 €	443 160,00 €	537 384,00 €	- €	253,00 €
R76 + R77 + R78	483,00 €	119,00 €	- €	714,00 €	- €	- €

Les recettes (chapitre 70) de ventes de produits retrouvés sont en diminution du fait de la perte de l'ADAPEI. Il est également constaté une diminution des recettes issues de la restauration scolaire.

De ce fait, la commune le montant de la subvention d'équilibre s'élève à 575 000 € en 2022.



Pour la section de fonctionnement, l'exercice se clôture avec un excédent global de 22 866,47€.

La section d'investissement

1) Les dépenses d'investissement

Les dépenses de l'exercice - hors reports antérieurs - s'élèvent à 55 895,50 €.

	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
16	Emprunts et dettes assimilées	39 810,00	39 810,00	39 810,00	39 810,00	43 143,32	43 143,32
21	Immobilisations	33 709,09	10 853,74	3 403,31	13 635,74	26 886,10	12 752,18
	Total	73 519,09	50 663,74	43 213,31	53 445,74	70 029,42	55 895,50

Les deux postes les plus importants sont le remboursement en capital de 2 emprunts contractés pour la construction du restaurant et l'acquisition de matériel ainsi que des dépenses d'équipements pour les cuisines satellites et la cuisine centrale (armoire froide, armoire chaude, coupe légume).

2) Les recettes d'investissement

Les recettes de l'exercice s'élèvent à 67 525,03 €.

	RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
10	Dotations excédents capitalisés	51 197,27	1 467,00	1 330,00	109 179,28	56 853,21	43 645,88

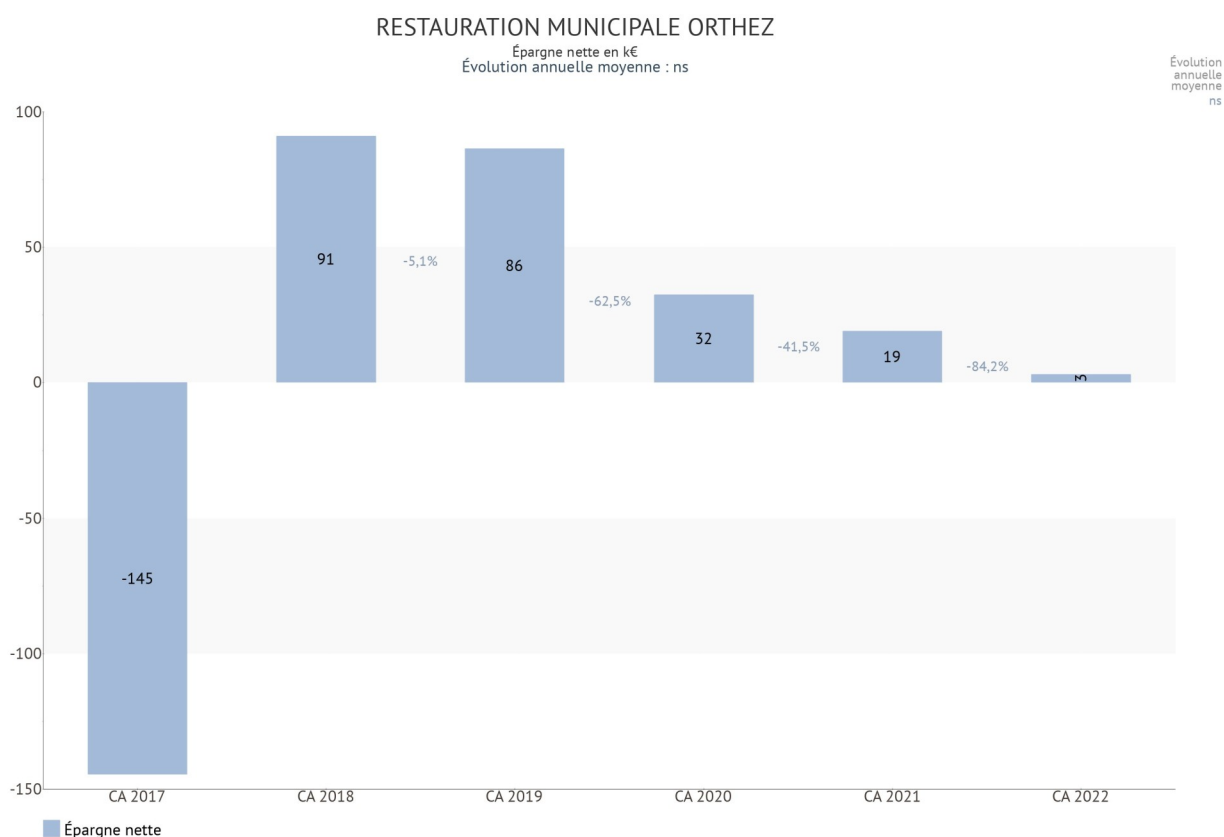
16	Emprunt				50 000,00		
040	Opérations d'ordres	12 738,23	14 833,20	15 885,39	15 743,21	13 527,16	23 272,15
	Total	63 935,50	16 300,20	17 215,39	174 922,49	70 380,37	67 525,03

Soit pour la section d'investissement - hors report - un exercice 2022 avec un excédent de 11 629,23 €.

Pour la section d'investissement - avec le report déficitaire 2021 de 43 645,88 €, résultat de clôture déficitaire de - 32 016,35 €.

Globalement, le résultat de clôture de l'exercice 2022 est de - 4 196,29 € .

Vu la structure du budget de la restauration, il est donc nécessaire que le budget principal verse une subvention de 575 000 € pour avoir une épargne nette légèrement positive. A noter que lorsque la subvention du budget principal a été réduite de façon drastique en 2017, les équilibres financiers du service ont été fortement perturbés (épargne nette très négative entraînant des problèmes de trésorerie).



La section de fonctionnement

1) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses s'élèvent à 26 444,92 €.

	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
011	Charges à caractère général	20 552,41	17 838,36	17 963,09	17 838,36	19 572,62	18 727,45
66	Charges financières	11 723,89	10 993,97	10 228,10	9 424,59	8 581,55	7 717,47
		32 276,30	28 832,33	28 191,19	27 262,95	28 154,17	26 444,92

Les deux postes les plus importants et incompressibles sont les frais généraux avec le remboursement du crédit bail du Centre Hospitalier et les frais financiers de remboursement des intérêts de l'emprunt pour la construction de la trésorerie d'ORTHEZ.

2) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 50 631 € avec les loyers perçus pour la location des bâtiments (Trésor Public et CHS).

Soit pour la section de fonctionnement - hors report - un exercice 2022 avec un excédent de 24 186,08 €.

Pour la section de fonctionnement - avec report 2021 en recettes au 002 de 33 396,814 €, résultat excédentaire de 57 582,89 €.

La section d'investissement

1) Les dépenses d'investissement

Les dépenses - hors report - s'élèvent à 34 346,02 €, avec 2 postes comptables :

- remboursement du capital de l'emprunt pour la construction de la perception 18 646,02 €
- frais d'étude sur le devenir du bâtiment dans le cadre du projet de la maison des associations 15 700 €.

2) Les recettes d'investissement

Les recettes s'élèvent à 42 371,96 € avec l'excédent capitalisé.

Soit pour la section d'investissement - hors report - un exercice 2022 avec un excédent de 8 025,94 €.

Pour la section d'investissement - avec le report 2021 en dépense au 001 de 17 771,96 - clôture de l'exercice 2022 avec un déficit de la section de - 9 476,02 €.

CA 2022 TRANSPORT**1) Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses - hors report- s'établissent à 29 889,05 €.

	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
011	Charges à caractère général	21 433,91	23 459,63	19 900,28	10 458,46	18 611,79	18 496,17
012	Frais de personnel	11 914,54	10 586,64	8 312,08	7 719,36	10 703,89	11 392,88
67	Charges exceptionnelles	67,77					
		33 416,22	34 046,27	28 212,36	18 177,82	29 315,68	29 889,05

Les deux postes les plus importants et incompressibles sont les frais généraux pour le transport en bus scolaire et non scolaire, en hausse et les frais de personnel du chauffeur de bus.

2) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 28 716,18 €.

Les postes les plus importants étant les subventions versées :

- par la commune (12 000 €) pour la prise en charge du déficit
- par la CCLO (8 170,95 €) prise en charge de certains transports spécifiques piscine
- par le Conseil Régional (8 545,23 €) participation compétence transport.

Soit pour la section de fonctionnement - hors report - un exercice 2022 avec un déficit de – 1 172,87 €

Pour la section de fonctionnement - avec le report 2021 en recette au 002 de 3 424,02 € - clôture de l'exercice 2022 avec un excédent global de 2 251,15 €.

La section de fonctionnement

1) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses s'élèvent à 1 221 € avec les amortissements des biens achetés lors de la réouverture du camping.

2) Les recettes de fonctionnement

Pas de recettes de fonctionnement.

Pour la section de fonctionnement - avec le report 2021 en recettes au 002 de 585,02 € - clôture de l'exercice 2022 avec un déficit de la section de – 635,98 €.

La section d'investissement

3) Les dépenses d'investissements

Pas de dépenses en investissement.

4) Les recettes d'investissements

Les recettes concernent les dotations aux amortissements pour un montant total de 1 221 €.

Soit pour la section d'investissement - hors report - un exercice 2022 avec un excédent de 1 221 €.

Pour la section d'investissement - avec le report 2021 en recette au 001 de 6 684 € - clôture de l'exercice 2022 avec un excédent de la section de 7 905 €.

1) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses s'élèvent à 262 438,56 € (hors report).

	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
011	Charges à caractère général	174 688,16	182 218,33	200 072,04	3 248,91	1 454,06	213 010,73
012	Frais de personnel	50 083,29	49 531,46	49 728,74			49 427,83
65	Autres charges de gestion		96,00	4 015,08	60,00		
67	Charges exceptionnelles	250,00					
002	Déficit de fonctionnement reporté		1 022,62				1 078,60
		225 021,45	232 868,41	253 815,86	3 308,91	1 454,06	263 517,16

Un budget de nouveau actif suite à la fin de la crise sanitaire avec des dépenses de fonctionnement courantes dont la journée taumachique située autour de 121 000 €.

2) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement - hors report - s'élèvent à 267 747,72 €.

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
70	Produit des services	67 388,92	75 761,73	86 644,20			95 064,42
73	Impôts et taxes	10 688,40	11 460,75	13 629,00			12 686,30
74	Dotation et participations						160 000
75	Autres produits de gestion courante	177 720,00	146 362,54	152 500,00	3 308,91		
77	Produits exceptionnels	195,00	5,50	496,01		200,00	
		255 797,32	233 590,52	253 269,21	3 308,91	200,00	267 747,72

Des recettes des services liées au sponsoring, à l'occupation du domaine public (bars, restaurants, terrasses chapiteaux) et à la journée taurine (65 868,96 € HT).

Un budget nécessitant une subvention du budget principal de 160 000 €.

Soit pour la section de fonctionnement - hors report - un exercice 2022 - un résultat excédentaire de 5 309,16 €.

Pour la section de fonctionnement - avec le report 2021 en dépense au 002 de – 1 078,60 € - clôture de l'exercice 2022 avec un excédent global de 4 230,56 €.

La section de fonctionnement

1) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses s'élèvent à 97 258,15 €.

	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
011	Charges à caractère général	46 828,18	56 716,00	61 628,26	56 759,91	58 038,72	78 229,28
65	Charges de gestion courante	2 553,17	2 244,41	2 394,37	1 812,05	1 572,00	1 680,00
042	Dotation aux amortissements	8 244,71	11 239,00	15 644,99	14 477,90	17 255,72	17 348,87
		57 626,06	70 199,41	79 667,62	73 049,86	76 866,44	97 258,15

Le poste le plus important et incompressible est le 011 chapitre des frais généraux pour le fonctionnement courant des divers bâtiments de Sainte-Suzanne (école, stade, salle, mairie...).

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Eau (D60 611)	3 567,00 €	3 398,00 €	2 687,00 €	5 005,00 €	3 926,00 €	7 129,00 €
Energie électricité (D60 612)	20 264,00 €	27 580,00 €	19 868,00 €	20 333,00 €	23 656,00 €	29 046,00 €
Fournitures d'entretien (D60631)	3 843,00 €	4 302,00 €	8 219,00 €	6 254,00 €	7 050,00 €	6 693,00 €
Fournitures de petit équipement (D60632)	1 153,00 €	1 454,00 €	2 752,00 €	2 250,00 €	1 059,00 €	3 253,00 €
Location mobilière (D6135)	2 278,00 €	4 134,00 €	3 456,00 €	3 177,00 €	3 119,00 €	3 172,00 €
Terrains (D61 521)	420,00 €	992,00 €	2 452,00 €	2 152,00 €	2 434,00 €	2 598,00 €
Bâtiments (D61 522)	2 750,00 €	2 688,00 €	985,00 €	6 834,00 €	3 802,00 €	11 285,00 €
Autres biens mobiliers (D61 558)	712,00 €	- €	1 560,00 €	1 244,00 €	527,00 €	1 336,00 €
Maintenance (D6156)	2 204,00 €	2 473,00 €	3 540,00 €	2 718,00 €	4 354,00 €	3 553,00 €
...Autres D011	9 637,00 €	9 695,00 €	16 109,00 €	6 793,00 €	8 112,00 €	10 164,00 €

2) Les recettes de fonctionnement

Les recettes - hors report - s'élèvent à 91 766,00 €.

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
73	Impôts et taxes	587,88					
74	Dotations et participations	56 750,00	72 600,00	74 839,50	83 050,00	76 807,00	90 000,00
75	Produits de gestion courante		205,00	247,00	239,00	2 722,60	1 766,00
77	Produits exceptionnels		986,95	3 438,94	26,82	2 027,89	
		57 337,88	73 791,95	78 525,44	83 315,82	81 557,49	91 766,00

Avec une recette principale, la subvention du budget principal de la commune d'Orthez vers Sainte-Suzanne pour 90 000 € (75 700 € en 2021).

Soit pour la section de fonctionnement - hors report - un exercice 2022 avec un déficit de – 5 492,15 €.

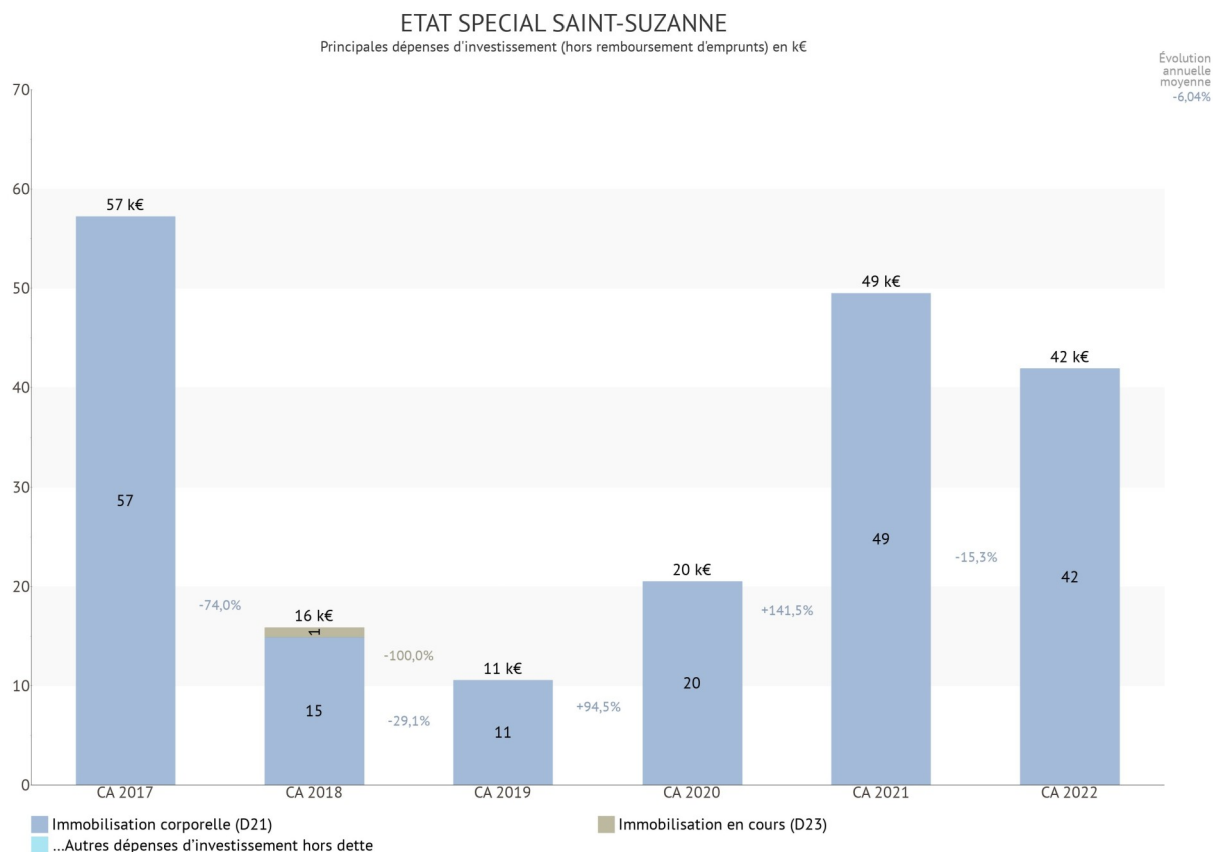
Pour la section de fonctionnement - avec le report 2021 en recette au 002 de 17 443,18 € - clôture de l'exercice 2022 avec un excédent global de la section de 11 951,03 €.

La section d'investissement

1) Les dépenses d'investissement

Les dépenses s'élèvent à 41 869,05 € et concernent principalement des dépenses sur le site de l'école et de l'aménagement du terrain de l'ancien préfabriqué.

A noter 72 704,23 € de RAR 2022 qui impacteront l'année 2023 avec pour les montants significatifs, la participation communale pour la réalisation des travaux sur le pont du Lâa et le mobilier structure jeux scolaire.



2) Les recettes d'investissement

Les recettes globales s'élèvent à 17 348,87 € avec comme recettes principales le FCTVA et la dotation aux amortissements des biens.

Soit pour la section d'investissement - hors report - un exercice 2022 avec un déficit de - 24 520,18 €.

Pour la section d'investissement - avec le report 2021 en recette au 001 de 127 753,83 € - clôture de l'exercice 2022 avec un excédent global de la section de 103 233,65 €.